



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU lors de la CAPD 2 avril 2013

Le SNUipp-FSU dénonce la mise en place à marche forcée du décret sur les rythmes scolaires alors que les personnels, et une très grande majorité des élus eux-mêmes ont exprimé leur refus en demandant le report en 2014. Et déjà, dans le département, elle va rendre le prochain mouvement des personnels pour le moins aléatoire, voir chaotique.

Le SNUipp-FSU demande le retrait de ce décret.

Il n'est pas pour le statu quo, mais il alerte sur les risques d'échec que comporte une telle précipitation et dénonce le manque d'écoute que devra assumer le ministère vis -à- vis de la profession.

Le SNUipp-FSU du Gard reste persuadé que le débat ne peut être résumé à l'organisation des 9 demi-journées, ni à la mise en place des activités périscolaires. Le changement nécessaire est autrement plus profond. Mais l'Etat, sous couvert de partenariat, transfère progressivement et en douceur, certaines de ses compétences aux collectivités. Le poids prépondérant que prennent le projet éducatif territorial et les élus dans l'organisation de la semaine scolaire et de l'école en général peuvent à terme remettre en cause le principe d'égalité territoriale de notre école républicaine. Ce décret accentuera les inégalités entre les élèves et entre les écoles de plus en plus dépendantes des contraintes budgétaires locales.

Pour « mieux d'école » il ne faut pas nécessairement « moins d'école » .

Le SNUipp-FSU rappelle que pour nos collègues attachés à une réelle refondation de l'école, les priorités sont ailleurs : réduction des effectifs, renforcement de l'aide aux enfants en difficulté par des maîtres spécialisés (RASED), la réhabilitation de notre formation initiale et continue, la refonte des programmes, la revalorisation de nos salaires. C'est le message que nous porterons le 6 avril prochain lors de la manifestation nationale organisée à Paris par notre fédération.

Si cette année, le Gard a bénéficié d'une dotation positive pour la rentrée prochaine, il apparaît que le compte n'y est pas : alors que les effectifs élèves ont cru à cette rentrée de 271 élèves et qu'ils vont continuer d'augmenter en 2013 (+ 200 selon l'administration, + 350 selon nous), la prochaine rentrée s'effectuera avec le même nombre d'enseignants qu'à la rentrée 2010, mais avec environ 900 élèves de plus qu'à l'époque. La « saignée » en postes de 2012 n'est donc pas épongée, rendant cette carte scolaire aussi problématique que la précédente.

De même la volonté ministérielle d'implantation de postes spécifiques (dispositifs « plus de maîtres que

de classes » et création de classes pour la scolarisation des moins de 3 ans) s'avère, dans notre département, limitée à 7 postes (5 pour les maîtres supplémentaires, 2 pour les « 2 ans »). Par ailleurs, aucune amélioration n'est prévue sur le terrain des RASED (40 suppressions de postes en 2012) ni sur celui du remplacement (7,5 postes supprimés en 2012). La difficulté scolaire continuera donc d'être externalisée et le remplacement demeurera problématique, comme en ce début février où 115 classes par jour se trouvèrent sans remplaçant.

Le mouvement 2013 s'annonce à nouveau très fermé et complexe: conséquences du décret sur les rythmes scolaires, et des postes réservés sur le mouvement des titulaires, aux stagiaires et aux M2. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à ce que des étudiants soient affectés sur des postes en responsabilité.

Quant aux résultats des mutations interdépartementales, ils affichent une nouvelle fois, un taux en baisse. Seulement, un peu plus de **2 enseignants sur 10** voient leur demande de mutation satisfaite alors qu'ils étaient près de 1 sur 2 en 2004 et seuls 39,25% des enseignants pourront se rapprocher de leur famille, critère pourtant considéré comme une priorité. A l'évidence, les règles et les calibrages départementaux ne permettent pas l'amélioration de la mobilité des enseignants du premier degré contrairement à l'engagement affiché depuis 2006. Cette situation prive nos collègues de toute possibilité de projet, de tout espoir de concilier projet de vie personnelle et vie professionnelle.

Nous vous demandons de faciliter les mouvements complémentaires par exeat et ineat pour satisfaire la majorité des demandes.

Concernant l'ordre du jour, les modalités d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sont toujours insatisfaisantes puisque la liste d'aptitude ne permet pas la reconstitution de carrière, ce qui empêche toute évolution pendant plusieurs années. Le SNUipp-FSU revendique toujours l'unité de la profession pour tous, le maintien du droit au logement et du droit à la retraite à 55 ans.

L'an dernier, seules 60,8 % des demandes d'intégration avaient obtenu satisfaction, un taux en baisse par rapport aux années précédentes. Le SNUipp-FSU vous demande monsieur le Directeur académique de satisfaire toutes les demandes de cette année.

En ce qui concerne les départs en congés formations, le SNUipp-FSU note que le quota de l'an passé a été maintenu. Il déplore une fois de plus la grande disparité qui existe entre les demandes et les réponses de l'administration. Il demande une réelle augmentation des quotas à venir.

Merci de votre attention

Alain Michelet, Alain Perrod, Mathéa Ponge, Corinne Place, Laure Perrier